



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 14/2018

Collèges des Ruvines, du Genevrey et du Vanel

Prescriptions AEAI

Travaux de mise en conformité

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

24 septembre 2018

Salle des Combles, Maison-Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

L'étude préliminaire pour le regroupement des infrastructures scolaires, achevée en fin d'année 2016, a également démontré, suite à l'audit effectué sur les collèges des Ruvines et du Genevrey, la nécessité d'actualiser le concept général de sécurité selon les prescriptions de l'Association des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie (AEAI).

Situation actuelle

Lors de leurs réalisations respectives, soit en 1984 pour le collège des Ruvines et 1978 pour celui du Genevrey, les mesures constructives répondaient bien évidemment aux prescriptions de protection contre les incendies en vigueur à ces dates.

Or, suite à l'étude pour le regroupement des collèges, et à l'évolution attendue de la fréquentation des différents établissements, des modifications constructives ne sont pas envisagées à court terme. Cette constatation engendre, au contraire, la nécessité d'actualiser les mesures de protection en cas d'incendie des bâtiments existants.

Projet

Afin de réaliser des mesures répondant aux normes actuelles en matière de protection incendie, le bureau PluriExpert SA, a été mandaté pour définir les interventions constructives et techniques à envisager, tout en tenant compte des éléments existants des différents établissements.

En dehors de quelques modifications ponctuelles, il s'agit principalement d'aménager des cloisonnements et des chemins de fuites. Les réalisations projetées principales sont les suivantes :

- remplacement de portes
- exécution de parois
- réalisation de nouveaux plafonds.

Pour ce qui concerne le collège du Vanel, étant donné sa configuration, les interventions se concentrent sur le remplacement des portes.

La mise en œuvre de ces mesures, des appels d'offres jusqu'à la réalisation, est assurée par le service des bâtiments, avec comme ingénieur conseil le bureau PluriExpert.

In fine, le bureau spécialisé certifiera la conformité des aménagements exécutés et les plans d'évacuation seront mis à jour.

On notera que préalablement aux travaux envisagés ici, la salle d'économie ménagère des Ruvines a déjà été condamnée, en relation avec les travaux conséquents à envisager pour sa mise en conformité et sa faible fréquentation actuelle (inutilisée dans le cadre des activités scolaires).

Exemple de mesures envisagées

Légende:

Affectation :

-  Voie d'évacuation verticale
-  Voie d'évacuation horizontale

Compartmentage :

-  Compartiment coupe-feu (R)E100

-  E130 Porte coupe-feu
Fenêtre coupe-feu
-  E230 Porte coupe-feu avec
ferme-porte automatique
-  Zone avec détection incendie

Voies de fuite :

-  Zone avec détection incendie
Chemin de fuite
-  Signalisation sans éclairage
de sécurité
-  Signalisation avec éclairage
de sécurité
-  Zone avec éclairage de
sécurité
-  Porte issue de secours avec
fermeture d'urgence
-  Porte issue de secours
avec barre antipanique



Coûts

Les coûts cités comprennent l'ensemble des travaux, soit de maçonnerie, menuiserie, serrurerie, plâtrerie, vitrerie, peinture et électricité. Additionnés des divers et imprévus, ils sont les suivants :

| | Expertise [Fr.] TTC | Travaux [Fr.] TTC | Total [Fr.] TTC |
|-------------|------------------------|----------------------|--------------------|
| Les Ruines | 12'000.- | 178'000.- | 190'000.- |
| Le Genevrey | 6'000.- | 88'000.- | 94'000.- |
| Le Vanel | .- | 13'000.- | 13'000.- |
| | | | 297'000.- |

Les travaux seront réalisés, dans la mesure du possible, par étapes, en périodes de vacances scolaires.

Sorties des liquidités

Janvier 2019.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 14/2018 de la Municipalité du 10 septembre 2018 ;
où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à engager les travaux de mise en conformité des collèges des Ruvines, du Genevrey et du Vanel selon les recommandations AEAI;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 297'000.- toutes taxes comprises ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement de CHF 190'000.- TTC sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 12'700.- par année (chapitre 35103, collège des Ruvines), le premier au budget 2020 ;**
5. **d'amortir l'investissement de CHF 94'000.- TTC sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 6'300.- par année (chapitre 35301, collège du Genevrey), le premier au budget 2020 ;**
6. **d'amortir l'investissement de CHF 13'000.- TTC sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 2'600.- par année (chapitre 35104, collège du Vanel), le premier au budget 2020.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 10 septembre 2018

Délégué de la Municipalité : M. Raymond Bech